



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2020-257**

Séance publique du

12 octobre 2020

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20201012- lmc1180241-DE-1-1
Date de signature : 15/10/2020
Date de réception : jeudi 15 octobre 2020
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : SECTEUR ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET
SIGNATURE D'AVENANT**

Le 12 octobre 2020 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/10/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Dominique AUGÉY à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Agnès DAURES à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Marc FERAUD à Madame Kayané BIANCO, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Brigitte DEVESA, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Françoise COURANJOU, Madame Anne-Laurence PETEL à Monsieur Philippe KLEIN, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Sellam HADAOU.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Jean-Louis VINCENT.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Brigitte DEVESA donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S QUALITE DE VIE
Direction des Activités Periscolaires

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 OCTOBRE 2020

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Brigitte DEVESA

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : SECTEUR ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET SIGNATURE D'AVENANT- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Plusieurs associations aixoises dont les centres sociaux répondent aux besoins éducatifs et sociaux des familles en développant des actions éducatives qui favorisent la réussite et l'épanouissement des enfants et des jeunes.

Les interventions de ces acteurs de proximité ont été amenées à évoluer avec une prise en charge plus globale des familles et une aide centrée sur la lutte contre le décrochage scolaire.

Pour l'année scolaire 2019-2020, les actions ont concerné environ 700 enfants et adolescents. Il est à noter que ces actions sont entreprises en lien avec les familles qui doivent être partie prenante dans la mise en place et le suivi annuel du travail effectué.

Ces activités sont essentiellement mises en œuvre par des bénévoles qualifiés et compétents (Bac+2 minimum). Elles s'articulent principalement autour de l'aide aux devoirs afin de répondre à une demande forte des parents et sont complétées par de l'aide méthodologique mais aussi par des actions culturelles et des ateliers de jeux réflexifs.

La plupart de ces associations entretiennent des relations de partenariat avec les établissements d'enseignement de proximité (écoles, collèges, lycée) ainsi qu'avec le Réseau d'Education Prioritaire de l'Education Nationale qui concerne les écoles Paul Arene, Joseph D'Arbaud, Jules Payot, Henri Wallon.

La ville d'Aix soutient depuis plusieurs années ces actions. Le financement par la ville des centres sociaux et structures de proximité pour 2020 2021 a déjà été déterminé dans le cadre de la convention globale des centres sociaux adoptée par délibération DL.2019-673 du Conseil Municipal du 16 décembre 2019. Il convient de préciser que les financements déterminés dans cette délibération concernent la ligne budgétaire 5378 ([20-6574-922](#)) qui dispose des disponibilités suffisantes.

Il est à noter l'investissement de toutes ces associations impliquées dans le champ de l'accompagnement scolaire qui ont œuvré durant la période de confinement pour que les enfants et les jeunes restent investis dans les processus éducatifs en complément des enseignements à distance.

Par ailleurs, la ville a intégré le dispositif de réussite éducative développé à l'échelon national intitulé « Coup de pouce » porté par l'association du même nom en relation étroite avec l'Education nationale. Dès les premières semaines de la rentrée scolaire, les enseignants repèrent des enfants qui montrent des fragilités dans les apprentissages de la lecture, de l'écriture et des mathématiques au sein des classes de grandes sections de maternelles, de CP et CE1. Des ateliers sont proposés aux familles et organisés dans les écoles 2 ou 3 soirs par semaine après la classe par petit groupes. Ces ateliers sont animés par des intervenants enseignants ou étudiants de Bac +3 qui sont formés à une pédagogie spécifique.

Depuis l'année 2018, la ville d'Aix et l'association Coup de Pouce ont expérimenté un nouveau dispositif permettant de proposer à ces publics durant le mercredi matin des ateliers complémentaires qui se déroulent dans les écoles. Un premier bilan permet de constater l'efficacité de ce dispositif auprès des élèves. Plusieurs familles adhèrent désormais à ce principe du mercredi matin avec un accroissement constaté du nombre d'ateliers en 2020 par rapport à la première année de mise en œuvre. La majorité des écoles concernées se situent dans les quartiers prioritaires. Durant la période du covid les animateurs sont restés en contacts à distance par le biais du téléphone ou d'internet, avec les familles pour maintenir les liens éducatifs.

Afin que les enfants en difficultés ne décrochent pas durant cette longue période, la ville d'Aix a mis également en place, en relation avec l'Education nationale et l'association Coup de Pouce, des ateliers dans les écoles participantes au dispositif, tous les matins du 08 au 24 juillet dernier. Une soixantaine d'enfants issus majoritairement des quartiers prioritaires se sont inscrits à ce dispositif innovant.

Il est donc proposé d'attribuer, pour l'année scolaire 2020-2021, des subventions aux associations qui œuvrent dans le secteur de l'accompagnement scolaire, telles que précisées dans le tableau présenté ci-après.

Ces propositions ont été validées en date du 3 septembre.

En conséquence, je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** les subventions présentées dans le tableau ci-joint,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint déléguée à signer l'avenant N°3 avec l'association ATMF

- **DIRE** que la dépense globale d'un montant de 13 600 € (treize mille six cents euros) sera imputée sur la ligne budgétaire n° 5378 (20-6574-922) qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2020-257 - SECTEUR ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE : ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS ET SIGNATURE D'AVENANT-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

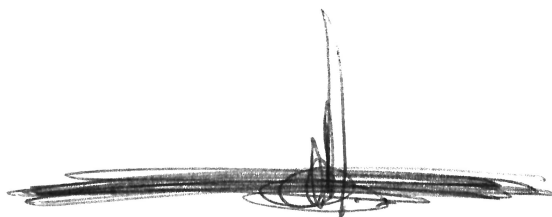
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTÉE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00